

OBJET

N° 02/2021

**Débat d'Orientation
Budgétaire 2021.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois
et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Président
Olivier AMRANE.



Document transmis à la Sous-
Préfecture de TOURNON

le.....
publié et notifié

le.....
ACTE RENDU EXECUTOIRE
(Article L.2131-1 DU CGCT)

Le Président
Olivier AMRANE.

L'an deux mille vingt et un, le premier mars, le Comité du Syndicat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de **La Voulte**, sous la présidence de Monsieur Olivier AMRANE.

Nombre de membres en exercice : **46**

Nombre de membres présents : **23**

Qui ont pris part au vote : **28** (5 pouvoirs)

Date de convocation du Comité : **22 février 2021**

Présents votants : MM. ALIBERT Christian (pouvoir JULIEN Brice), AMRANE Olivier, BASSET Fabrice, BERNARD Guislain, BONNEFOY Philippe, BOUVIER Gilbert, BRUN Gilles, CHABOUD Stéphan, CIMAZ Michel, COMTE Jean-Paul, De TRUCHIS Michel, DIETRICH David (pouvoir SIMON Anne), FRECHET Marcel, GIBAUD Philippe, KERENFORT Jean-Paul (pouvoir MOUNIER Fabien), LEBRE Gilles (pouvoir CHAMBON Ghislaine), MOUNIER Maxence et REYNAUD Régis.

Mmes BSERENI Stella (pouvoir ALLEMAND Bertille), MACHISSOT Ginette (pouvoir PRALY Thérèse), PEYROUSE-VETTER Roselyne et TRACOL Germaine.

Suppléants présents votants : M. CAMPOUS Michel (suppléant DEFAIVRE Claude).

Suppléants présents non votants : M. CHAMBONNET Daniel.

Absents excusés : MM BOUCHARDON Benoit, CHAREYRON André, CHARRETTE Joël, COULMONT Hervé, DARNAUD Mathieu, DEFAIVRE Claude, DELOCHE Michel, DROGUET Xavier, DURAND Gilles, JULIEN Brice (pouvoir ALIBERT Christian), JULIEN Marcel, MOUNIER Fabien (pouvoir KERENFORT Jean Paul), LAFAGE Stéphane, RICOU-CHARLES Yvan et ROMAIN Christian.

Mmes BESSET Véronique, CAUBET Caroline, ALLEMAND Bertille (pouvoir BSERENI Stella), CHAMBON Ghislaine (pouvoir LEBRE Gilles), DEMAS Barbara, MATHIEU Clémence, PRALY Thérèse (pouvoir MACHISSOT Ginette), ROSSI Bénédicte et SIMON Anne (pouvoir DIETRICH David).

Présidence : M. AMRANE Olivier.

Secrétaire de séance : Mme PEYROUSE-VETTER Roselyne.

LE RAPPORTEUR : Madame BSERENI Stella, Vice-présidente, déléguée aux finances.

Vu l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,

Considérant qu'un débat sur les orientations du budget est obligatoire pour les communes de plus de 3500 habitants et pour les EPCI qui comprennent au moins une commune de plus de 3500 habitants,

**Syndicat d'Eau Potable
Crussol – Pays de Vernoux
(Ardèche)**

OBJET

N° 02/2021

**Débat d'Orientation
Budgétaire 2021.**

Considérant que le débat doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du budget,

Vu le rapport sur les orientations budgétaires 2021 joint,

DELIBERATION :

Le Comité Syndical, ouï son rapporteur, après en avoir délibéré, *à l'unanimité,*

-de prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire relatif à l'exercice 2021.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois
et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Président
Olivier AMRANE.

REÇU A LA
SOUS-PRÉFECTURE
DE TOURNON-SUR-RHÔNE LE

11 MARS 2021



Document transmis à la Sous-
Préfecture de TOURNON

le.....
publié et notifié

le.....
ACTE RENDU EXECUTOIRE
(Article L.2131-1 DU CGCT)

Le Président
Olivier AMRANE.